

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 27 (1882)
Heft: 9

Artikel: L'artillerie de campagne au combat
Autor: Wille, U.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entier repose sur l'exécution stricte des prescriptions sur la communication réciproque des changements de domicile. — Tous les trois mois, les mutations qui concernent les hommes *incorporés* sont communiquées par les teneurs des contrôles matricules aux teneurs des *contrôles originaux de corps*, et chez nous, à la direction militaire, laquelle, de son côté, donne de temps en temps aux teneurs des contrôles matricules connaissance des changements opérés par elle ou dont elle est informée, dans l'état des troupes incorporées. — L'autorité militaire, en outre, ordonne l'épuration régulière des registres à la fin de chaque année, épuration qui se fait en comparant les doubles des commandants d'arrondissement et des chefs de section et qui devient la base du rapport à présenter au commencement de chaque année sur le nombre des hommes portés dans les contrôles matricules.

Pour vous donner une idée de l'étendue de ce contrôle, je vous dirai que, dans le canton de Berne, par exemple, dans la première année après l'établissement des contrôles matricules (1877 à 1878) plus de 40,000 mutations y ont été inscrites. Au 1^{er} janvier 1881, 85,258 Suisses dans l'âge du service obligatoire étaient portés dans les contrôles matricules du canton de Berne.

(A suivre).

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE AU COMBAT

AVANT-PROPOS

A la fin de l'Ecole préparatoire d'officiers de l'année dernière, M. le chef d'arme de l'artillerie a bien voulu charger les instructeurs de cette arme d'élaborer les différents chapitres du futur manuel pour officiers d'artillerie, conformément aux idées du jour et aux lois et règlements actuellement en vigueur.

C'est pour répondre à cette demande, que j'ai rédigé, dans le courant de l'hiver dernier, ce qui a trait à la méthode de combat de l'artillerie de campagne.

Il est très probable, malheureusement, que le manuel actuellement à l'étude ne pourra pas être publié aussi promptement qu'on l'aurait voulu. En outre, avant de transformer en règlements officiels des projets tel que celui-ci, il est utile que les règles qu'ils énoncent puissent être étudiées d'une manière complète et éprouvées en pratique par les officiers de l'arme à laquelle ils sont destinés.

J'ai donc été autorisé à soumettre ces quelques pages à l'attention de messieurs mes collègues de l'artillerie.

J'espère par cette publication arriver à préciser et à répandre certaines notions qui me paraissent justes, et à préparer ainsi la rédaction définitive des règlements futurs.

Thoune, mai 1882.

U. WILLE.

I. EMPLOI DES FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

1. *Formation de rendez-vous.*

Pour la batterie aussi bien que pour le régiment et la brigade d'artillerie la meilleure formation de rendez-vous serait la formation fondamentale en ligne. En effet, chaque batterie peut en être aisément détachée et peut en sortir dans une formation de marche quelconque.

Mais il a fallu renoncer à la ligne qui occuperait un espace trop considérable, pour adopter des formations en ordre serré.

Toutes les formations de ce genre peuvent être employées, pourvu qu'elles servent à tirer parti, aussi complètement que possible, de l'emplacement attribué à l'artillerie.

Une batterie choisira volontiers la formation en ligne à distances et intervalles serrés.

Un régiment ou une brigade se formera en ligne de colonnes (les régiments accolés formés en colonnes serrées de batteries, chaque batterie en colonne serrée de sections avec distances ouvertes ou serrées).

Sur une route la formation de rendez-vous sera toujours et pour toutes les troupes d'artillerie, la colonne par voitures.

Chaque batterie, en formation de rendez-vous, est suivie de sa réserve. Ce n'est qu'au moment où l'on quitte cette formation, que l'on réunit par régiment les réserves des deux batteries pour leur faire suivre la batterie de manœuvre à l'intervalle réglementaire de 500 à 1000 mètres.

2. *Formation de marche.*

On n'emploie comme formation de marche que la colonne par voitures.

3. *Formation de manœuvres.*

Nous appelons ainsi toutes les formations qu'une batterie peut prendre pour passer de la position de rendez-vous à la position de combat, et pour passer d'une position de combat à une autre.

Toutes les formations prévues par les règlements peuvent être employées. Il faut autant que faire se peut profiter des routes et des chemins et les suivre en colonnes par voitures.

Si la batterie quitte les routes, la meilleure formation qu'elle puisse prendre pour entrer en ligne sera presque toujours la colonne ouverte par sections.

Le régiment et la brigade adopteront volontiers la ligne de colonnes.

Dans un terrain découvert et sous le feu de l'ennemi, il faut autant que possible employer la ligne à intervalles ouverts. Dans cette formation la batterie doit marcher directement sur l'ennemi et perpendiculairement au front qu'elle devra occuper.

Pour des mouvements de flanc à exécuter en vue de l'ennemi et sur le champ de bataille, la batterie et le régiment emploieront toujours la colonne par sections à intervalles serrés et à distances ouvertes.

Ce n'est qu'à l'abri du feu de l'ennemi et lorsque l'on sait exactement par quelles formations l'on devra passer pour arriver sur un point déterminé, que l'on pourra faire usage de la formation en ligne à intervalles serrés pour la batterie, ainsi que de la colonne par batterie ou des diverses formations en ordre serré pour le régiment.

4. *Formation de combat.*

L'artillerie ne connaît qu'une seule formation de combat, qui est la ligne à intervalles ouverts.

Les intervalles sont de 15^m, comme le prescrit le règlement.

Ils peuvent être augmentés et poussés jusqu'à 30^m entre chaque pièce si la batterie est exposée à un feu supérieur au sien et si le déploiement des troupes qui l'entourent le permet. Si l'espace attribué à l'artillerie l'exige, si elle trouve des abris ou des couverts favorables, on peut diminuer les intervalles et les réduire jusqu'à 7^m50. Pour obtenir pour certaines pièces un champ de tir plus étendu, un abri plus complet ou un sol plus favorable, on peut aussi mettre entre les pièces des intervalles inégaux. On peut même, s'il le faut, sortir une pièce de l'alignement réglementaire de la batterie.

Quant aux avant-trains, ils doivent au contraire rester toujours placés dans le prolongement de leur pièce et à la distance réglementaire du levier de pointage de celle-ci. Ce n'est que dans le cas où les pièces auraient un recul très fort et anormal, que l'on pourrait éloigner les avant-trains.

On peut placer les avant-trains en dehors et sur l'un des côtés de

la batterie si celle-ci doit occuper une position défensive, munie à l'avance d'abris et de couverts derrière lesquels elle devra tenir longtemps.

La ligne des caissons s'avance jusqu'à 50 ou 150^m de la batterie ; elle cherche un abri favorable derrière lequel elle se place dans une formation quelconque indiquée par la nature même de l'abri. On préférera toujours une formation à intervalles ouverts.

Les caissons ne doivent jamais être placés sur une route ni dans un défilé.

Si le terrain en arrière de la batterie ne présente pas d'abri favorable pour les caissons, ceux-ci se mettront en colonne ouverte par sections à 150^m environ derrière l'aile la moins exposée de la batterie.

Dès qu'elle est entrée en position, la ligne de caissons détache une de ses voitures qui va se placer derrière la ligne des avant-trains pour servir au remplacement des munitions.

Lorsque les batteries sont réunies au feu en régiment ou en brigade, elles se placent à côté les unes des autres en une seule ligne. Si le terrain s'y prête on peut les placer en échelons, à 30^m au moins, en arrière les unes des autres. Cette disposition a l'avantage de diminuer les inconvénients de la fumée et aussi les effets du feu de l'ennemi.

II. — DU COMMANDANT DE L'ARTILLERIE.

Le rôle très particulier que l'artillerie doit remplir au combat fait que l'on ne pourrait se représenter un combat où l'artillerie ne serait pas accompagnée d'autres armes. Celles-ci sont indispensables à l'artillerie pour compléter et utiliser les effets de son feu. Par contre, avec les perfectionnements que l'on a apportés actuellement à l'emploi des armes à feu, il sera de plus en plus rare que l'infanterie puisse rendre tous les services que l'on est en droit d'attendre d'elle, si elle n'est pas soutenue par de l'artillerie.

L'artillerie a donc au combat un rôle général et le commandant de l'artillerie devra nécessairement être beaucoup plus exactement renseigné que tout autre commandant de troupes sur l'ensemble, aussi bien que sur tous les détails de l'action. Tandis que chacun de ces commandants de troupes contribue seulement pour sa part à assurer l'exécution du plan général en remplissant avec son corps de troupes des tâches spéciales et limitées, le commandant de l'artillerie doit, en effet, se rendre compte de l'ensemble des opérations, tout comme des moindres phases du combat, afin de pouvoir y intervenir au moment voulu.

Tant que l'on marche à l'ennemi, pendant que la troupe reste en formation de rendez-vous et durant les reconnaissances du terrain et des positions ennemies, le commandant de l'artillerie devra se tenir auprès du commandant en chef.

Mais lorsque les rapports ou les ordres qu'il reçoit engagent le commandant en chef à commencer l'action, il donne ses ordres ou ses directions au commandant de l'artillerie, lequel, dès ce moment, se met à la tête de sa troupe dont il dirige le feu en personne.

C'est donc au feu que se tient le commandant de l'artillerie et c'est là que devront lui être envoyés tous les ordres ultérieurs.

Le commandant de l'artillerie a, durant le combat, une triple tâche :

1) C'est lui qui choisit les positions que l'artillerie doit occuper.

Pour l'occupation d'une ligne de défense que l'on peut fortifier, ces positions seront déterminées par le commandant en chef d'après les conseils du commandant de l'artillerie.

Dans le cas où l'on rencontre l'ennemi, comme dans l'offensive, la première position de l'artillerie est donnée par les circonstances et approximativement fixée par le commandant en chef. Mais au fur et à mesure que l'action se dessine, le commandant de l'artillerie détermine lui-même les positions qu'il y a lieu d'occuper pour aider au déploiement des autres troupes et agir avantageusement sur l'ensemble du combat.

L'artillerie ne doit pas occuper une position sans que celle-ci ait été reconnue ; et en général, c'est le commandant de l'artillerie qui va reconnaître en personne les positions qu'il veut occuper.

2) Le commandant de l'artillerie fixe les buts, les changements de but et les changements de positions.

Les buts peuvent être désignés par le commandant en chef, ou bien ils sont déterminés naturellement par les phases du combat et les mouvements des autres corps de troupes.

Il en est de même des changements de but.

Quant aux changements de position, ils dépendent avant tout de l'effet que doit produire le feu de l'artillerie. Celle-ci doit toujours rester intimement unie à l'action des autres armes ; elle doit combiner l'effet de son feu avec cette action, puis le diriger sur le point décisif du combat.

Ce côté tactique de la tâche qui incombe au commandant de l'artillerie en est certainement la partie la plus difficile et la plus délicate.

Il faut qu'il sache, au bon moment, changer de position pour ne pas dépenser inutilement son temps et sa munition ; pour pouvoir suivre les diverses phases du combat, juger des effets de son tir et appuyer jusqu'au moment décisif l'action de l'infanterie, sans être gêné ni arrêté par les évolutions des autres corps de troupes : il doit, durant le combat, tout voir et tout prévoir.

3) Le commandant de l'artillerie peut déterminer la vitesse du feu, les projectiles à employer, etc., pour autant que ces détails dépendent de considérations tactiques générales.

La conduite du tir, par contre, est exclusivement réservée au chef de la batterie.

Ce qui vient d'être dit au sujet de la position et du rôle du commandant de l'artillerie s'applique au commandant de la brigade d'artillerie, tout aussi bien qu'aux chefs de régiments et de batteries dans un corps de troupes combinées.

Le commandant d'une batterie détachée aura à diriger sa batterie au point de vue tactique tout comme au point de vue technique.

Si, au cours d'une action, un régiment ou même une batterie est détachée de la brigade, son chef la commandera sous sa propre responsabilité, jusqu'au moment où il rentrera sous le commandement général en réunissant sa batterie aux autres.

III. CHOIX DES POSITIONS

Pour la défensive, l'artillerie doit faire choix d'une position qui lui permette de couvrir de son feu celle des ailes du front qui ne serait pas garantie par le terrain ou par d'autres troupes. L'ennemi, pour attaquer de flanc, serait alors obligé d'agrandir son évolution de telle sorte qu'il ne pourrait plus songer à envelopper la position et, pour la tourner, il se verrait forcé de détacher un nombre considérable de troupes dont le départ serait remarqué et dont les manœuvres seraient reconnues de suite et entravées déjà à grandes distances par le feu de l'artillerie.

La position doit avoir un champ de tir étendu afin de pouvoir couvrir de son feu tout le terrain situé en avant des points qui, selon toutes les probabilités, seront les premiers objectifs de l'ennemi et dont celui-ci se servira, après s'en être emparé, pour attaquer la position principale.

Il faut, autant que possible, que l'artillerie soit en mesure de tirer sur les routes que l'ennemi devra forcément suivre pour s'approcher d'elle ; elle pourra alors l'inquiéter déjà à grandes distances et l'obli-

ger à renoncer aux formations de marche pour prendre des formations de combat.

Un champ de tir aussi étendu que possible est donc l'une des premières conditions qui servent à déterminer un emplacement d'artillerie.

Le défenseur doit se mettre en état de pouvoir repousser par un feu nourri d'artillerie l'attaque de l'ennemi, de quelque côté que cette attaque se produise. Une brigade d'artillerie n'occupera donc très probablement jamais une seule position ; elle en occupera deux ou trois, selon qu'il y aura lieu de couvrir l'une ou les deux ailes du front ; (elle mettra alors un régiment à chaque aile et le troisième au centre.)

Mais il ne suffit pas de déterminer les premières positions de l'artillerie. Il faut aussi fixer celles sur lesquelles il y aura lieu de concentrer toute son artillerie lorsque la marche du combat aura montré sur quel point de la ligne se fera l'attaque principale de l'ennemi. Ces positions sont presque toujours situées dans le prolongement de l'un des emplacements occupés par les régiments.

S'il faut surveiller plus spécialement des plis de terrain dont l'assaillant pourrait tirer profit, on peut assigner à cet effet à une batterie ou à un certain nombre de sections des emplacements particuliers.

Il est de toute importance dans la défensive de savoir profiter de tous les abris et de tous les masques que peut présenter le terrain et d'en créer là où il n'en existe point. Il faut éviter de placer les batteries dans le voisinage d'objets marquants ou d'accidents de terrain qui serviraient de point de repère à l'ennemi. En outre, on peut augmenter les abris et les couverts naturels par des ouvrages de terrassement.

Il faut aussi mesurer exactement la distance à laquelle se trouvent les points les plus importants que l'on aperçoit de la position et faire choix de points de repère bien visibles et facilement reconnaissables.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la ligne occupée par l'artillerie est la véritable ligne de défense de la position. Il ne faut donc pas choisir les emplacements d'artillerie de telle sorte qu'au moment où les batteries devront être réunies, durant la seconde phase du combat, pour repousser l'attaque principale de l'ennemi ou pour soutenir la contre attaque du défenseur, cette manœuvre ne soit possible qu'au prix de longs retards. Sinon, il faudrait longtemps à

l'avance retirer ses batteries de leurs positions primitives afin de les concentrer, et l'on priverait ainsi la défense de l'effet du feu de l'artillerie au moment où celui-ci lui serait peut-être le plus nécessaire.

Il vaut mieux choisir pour les diverses batteries des emplacements un peu moins favorables, mais faciles à occuper et à quitter. Car si la position occupée, quelque excellente qu'elle puisse être, prive pour ainsi dire le commandant de l'artillerie de la libre disposition d'une batterie, la plupart des avantages de cette position sont annulés. C'est un point qu'il vaut la peine de prendre en sérieuse considération dans un terrain montagneux.

Par contre il n'y a pas lieu de se préoccuper, dans le choix d'un emplacement d'artillerie, des moyens qu'il offre de se garantir des attaques directes de l'infanterie ou de la cavalerie ennemie. La distribution des différents corps de troupes sur le front de la position doit se faire de façon à garantir complètement l'artillerie.

Dans l'offensive les considérations qui déterminent le choix des emplacements d'artillerie sont toutes différentes. En effet, le combat amènera forcément l'artillerie à se déplacer et pour qu'elle puisse complètement utiliser son feu, il faudra qu'elle puisse manœuvrer aisément.

Le régiment d'avant-garde (dans une division) ou la batterie qui est jointe à un corps de troupes combinées choisit sa première position de telle sorte qu'elle puisse tirer avec avantage sur tout ce qui pourrait faire obstacle à la marche en avant du détachement.

Cette condition est essentielle, et il n'y a pas lieu du tout de s'inquiéter de savoir si ce premier but n'est qu'un but secondaire et si l'on ne pourrait pas tout aussi bien tirer sur la position principale de l'ennemi.

Si l'on veut accepter le combat et le continuer, il faut que l'artillerie ouvre son feu le plus promptement possible, pour couvrir le développement des autres troupes. Celles-ci sont évidemment déjà en contact avec l'ennemi; il vaut donc beaucoup mieux occuper très-rapidement une position moins favorable à l'artillerie que de priver l'infanterie du secours de son tir en cherchant longuement une position tout à fait favorable pour les batteries. Si l'on y voit des avantages, on peut prendre d'emblée position à l'une des ailes du front que l'infanterie devra occuper. Mais en général cela ne sera pas possible; il faudra se contenter d'occuper rapidement une position rapprochée de la route sur laquelle on s'avancait. L'infanterie opérera

son déploiement principal d'un des côtés de l'artillerie et au cours de l'action, si les positions se modifient, l'artillerie sera souvent obligée de chercher à occuper l'aile opposée à celle où elle avait primitivement pris position.

Il serait inutile de prendre comme première position un emplacement assez rapproché de l'ennemi pour que son feu décime les batteries ou qu'il puisse même songer à lancer sa cavalerie sur elles. Mais en tenant compte de ces restrictions, la position doit être aussi rapprochée de l'ennemi que possible, afin que le feu produise tout son effet.

Les deux batteries d'un régiment doivent pouvoir être dirigées par le commandant du régiment. Dans des cas très exceptionnels, on peut au besoin séparer ces deux batteries et les laisser opérer chacune pour son compte.

Quant à une batterie isolée, elle ne devra jamais être morcelée.

Pour peu que cela soit possible il faudra entrer en position sans être vu de l'ennemi, afin de le surprendre par le feu ; en outre il sera très utile que l'emplacement des batteries soit peu exposé au feu de l'ennemi et qu'il ne lui permette pas d'observer l'effet de son tir.

Si le régiment d'avant-garde d'une division a commencé le combat, les deux régiments qui forment le gros de l'artillerie de cette division n'entreront en ligne qu'au moment où l'artillerie ennemie aura ouvert son feu.

La position que ces deux régiments (on ne laisse point d'artillerie en réserve) devront occuper sera aussi avancée que possible, ce qui dépendra naturellement du point auquel sera parvenu le déploiement de l'infanterie de l'avant-garde.

Sans s'exposer trop au feu de l'infanterie ennemie et sans se lancer sur un terrain qui n'aurait pas encore été reconnu, l'artillerie s'avancera autant que possible et cherchera à occuper un emplacement d'où elle puisse à la fois répondre avantageusement à l'artillerie ennemie et battre les points où il y a tout lieu de supposer que l'ennemi amènera encore de l'artillerie en ligne.

Pour que l'artillerie de la division ne soit pas trop exposée et qu'elle puisse déployer un feu efficace, il faut chercher à la placer du côté de l'avant-garde où se portera l'attaque principale du gros de la division. Dans certains cas il pourra être utile d'indiquer aux différents régiments d'une brigade des emplacements séparés. En général cependant, on cherche un emplacement unique pour toutes les bat-

teries, afin de maintenir autant que possible une direction unique du tir.

Si l'avant-garde a reçu une tâche spéciale et qu'elle ait besoin de son artillerie, on la lui laisse. Sinon l'artillerie d'avant-garde se réunit à la brigade, aussitôt que celle-ci entre au combat. Dans chaque cas particulier le divisionnaire en décidera. Il faut tenir compte de ce fait dans le choix de la première position d'artillerie, car on se bornera souvent à faire entrer l'artillerie de division en ligne à côté de l'artillerie de l'avant-garde.

Il ne faut pas négliger de faire attention à la facilité d'entrer en position et d'en sortir, à l'abri que l'on peut trouver contre la vue ou le feu de l'ennemi, à des emplacements favorables pour le tir, etc. En tous cas, il faut que les positions choisies permettent toujours à l'artillerie de rester en contact continu avec l'infanterie.

Lorsque le commandant de l'artillerie a reconnu et déterminé l'emplacement de ses régiments ou de ses batteries, il leur envoie l'ordre d'avancer dans la position.

Lui-même cherche à se rendre compte d'après les rapports parvenus à son chef, d'après la manière dont le combat se dessine en première ligne, d'après le terrain et d'après la carte, de la position qu'occupe l'ennemi et des points sur lesquels il devra plus tard diriger son feu. En outre, il recherche les points favorables pour y placer son artillerie, et il observe la marche du combat afin de voir si la disposition des troupes de la première ligne le garantit contre une attaque de l'infanterie ou de la cavalerie ennemie.

S'il s'aperçoit que sa position n'est pas suffisamment couverte, il adresse immédiatement un rapport au commandant en chef, afin d'obtenir un soutien spécial. Si l'artillerie entre en ligne avant que ce soutien n'ait pu lui être envoyé, elle a le droit de requérir comme soutien les troupes les plus rapprochées. (Un escadron de cavalerie ou une compagnie d'infanterie sont les unités les plus faibles qui puissent servir de soutien à l'artillerie. L'infanterie prend la formation de combat et place sa ligne principale à la hauteur des batteries et sur leur aile menacée. La cavalerie se place à 200 ou 300 mètres de côté, en arrière du front de l'artillerie et envoie quelques cavaliers isolés en avant.)

Durant le combat le choix des positions à occuper dépend de la marche des autres troupes, dont il faut avant tout ne pas paralyser l'action. Il est essentiel de conserver toute l'artillerie sous un même

commandement, afin de pouvoir concentrer son feu et diriger celui-ci avec toute l'intensité voulue sur la clef de la position ennemie.

IV. ENTRÉE EN POSITION

Défensive. Lorsqu'on signale l'approche de l'ennemi, toute l'artillerie se concentre, en position de rendez-vous, aussi près que possible du front de défense qui a été choisi. De cette position les réserves des batteries se rendent aux différents points que leur désignent les commandants des régiments; elles laissent en arrière un brigadier ou un trompette par régiment, pour servir à la transmission des ordres; il reçoit des informations précises sur la position qu'occupera la réserve. Si les routes qui conduisent aux positions indiquées ne sont pas protégées, une partie de l'artillerie devra occuper de suite les principales positions de la ligne de défense, tandis que les autres batteries demeureront en réserve en formation de rendez-vous. Si le détachement ne possède qu'une batterie ou qu'un seul régiment, on ne laisse pas de réserve en position de rendez-vous; s'il y a deux régiments on peut en laisser un en réserve.

Si les routes que doivent suivre les réserves des batteries sont couvertes, on fait entrer en position un seul régiment qui occupe la position d'où il peut le plus facilement commander la route par laquelle l'ennemi doit s'avancer et défendre, pour sa part, la position avancée sur laquelle l'avant-garde ennemie devra dès l'abord diriger son attaque. Les autres régiments entrent au feu au fur et à mesure que l'assaillant déploie ses troupes.

Si l'artillerie ennemie n'est pas supérieure, on ne fait entrer en position le 3^e régiment d'une brigade qu'au moment où le gros de l'infanterie ennemie s'élançait à l'attaque. A partir de ce moment, on ne laisse plus d'artillerie en réserve.

Dans la défense les premières positions que prend l'artillerie peuvent être occupées d'une façon ou de l'autre, puisque l'occupation se fait presque toujours sans que les batteries soient inquiétées par le feu de l'ennemi.

Elles pourront donc entrer en position au pas et dans la formation qui leur paraîtra la plus commode. Fréquemment les pièces désemblées devront être amenées en position à bras.

Avant d'ouvrir le feu, il y a lieu de renseigner exactement les chefs de sections et les chefs de pièces sur les points où l'ennemi paraîtra et sur lesquels la batterie devra diriger son feu.

Offensive. — Lorsque les rapports qu'il reçoit engagent le comman-

dant du corps à se porter en reconnaissance, le commandant de l'artillerie, conformément aux ordres qu'il a reçus, envoie un adjudant pour donner ses directions aux batteries. Il leur donne l'ordre d'avancer jusqu'à un point déterminé, d'y prendre la formation de rendez-vous, de s'y préparer au combat et d'y attendre ses ordres, ou bien il leur fait savoir qu'elles ont à se préparer immédiatement au combat et à continuer leur marche, sur telle route et à telle allure, jusqu'à tel point pour y attendre ses ordres s'il y a lieu.

(Du moment où l'artillerie se prépare au combat, on en détache les voitures de réserve. Les commandants des réserves envoient à leur batterie un sous officier ou un trompette et suivent à 500 ou 1000 m. leurs batteries. Dès que celles-ci sont entrées au feu, elles renvoient l'ordonnance à la réserve pour lui faire savoir la position qu'elles occupent. Les réserves envoient immédiatement une autre ordonnance aux batteries, pour leur indiquer en quel endroit elles se sont arrêtées. Dans les changements de position subséquents la réserve n'avance qu'après avoir été avisée de la nouvelle position qu'a occupée le régiment et elle lui fait savoir, de suite, jusqu'où elle l'a suivi. — On place les réserves en ligne ou en colonne à gauche ou à droite des routes et, s'il y a lieu, en arrière des localités ou des défilés qu'il faudrait traverser.)

L'adjudant qui a été envoyé pour transmettre aux batteries l'ordre d'avancer, doit communiquer cet ordre à toutes les batteries placées sous les ordres de son commandant. En effet, pour l'offensive, on ne laisse point en arrière une réserve d'artillerie.

L'adjudant qui a dû préalablement déjà étudier sa carte, doit en rejoignant les batteries reconnaître rapidement le terrain et les chemins qui conduisent à la position, afin de pouvoir en même temps indiquer au commandant des batteries l'ordre qu'il doit exécuter et la meilleure manière de le bien exécuter. Il accompagne du reste le commandant des batteries, pendant que celles-ci entrent en ligne.

L'allure que les batteries doivent prendre pour entrer en ligne dépend un peu du terrain. En général elles partent au trot pour accélérer leur allure en approchant de la position où elles arrivent en prenant le galop durant les derniers 200 ou 300 mètres.

Autant qu'on le peut, il faut profiter des routes et des chemins ; il vaut mieux faire un détour sur une route que de se lancer sur un terrain inconnu et souvent peu favorable. Il faut chercher à se dérober le plus longtemps possible à la vue de l'ennemi. Mais il ne faut

pas sous ce prétexte se laisser aller à entrer en position maladroitement et longuement.

Dès que l'on quitte la route pour entrer en position à travers champs et à portée de l'ennemi il faut autant que faire se peut former la batterie en ligne et la mener droit sur son but sans lui faire exécuter ni conversions, ni évolutions quelconques.

Il est de règle qu'une troupe d'artillerie placée sous un seul et même commandement (une brigade, un régiment, une batterie) doit entrer en position en une seule fois et en ligne. La chose est facile pour une batterie isolée et l'on ne doit s'écarter de cette règle que lorsque les circonstances l'exigent absolument. Pour un régiment, il faut encore autant que possible appliquer cette règle. Par contre, pour la brigade, les circonstances dans lesquelles son application sera possible sont très rares.

Une brigade entrera donc en général en ligne par régiments ou par batteries, aussi promptement que possible, afin d'opposer de suite à l'ennemi toute la masse de son feu.

Pour la première batterie qui entre en ligne une ordonnance indique le point sur lequel doit être dirigée la pièce guide ; pour les autres batteries, on leur désigne de quel côté elles doivent entrer en ligne dans l'alignement des batteries déjà en position.

Le commandant du régiment ou de la batterie indique clairement à la pièce qui sert de guide le point sur lequel elle doit marcher, puis il part en avant, place son trompette comme jalon au point où devra arriver la pièce guide et va s'annoncer à son supérieur immédiat.

Celui-ci lui indique sur quelle partie du but il peut tirer pour trouver sa hausse et lui communique les limites trouvées déjà par les batteries qui sont en action, afin que le régiment, dès qu'il sera entré en ligne, puisse ouvrir le feu sans hésitation et sans retard et déterminer rapidement sa hausse.

Si l'on peut entrer en position sans être vu de l'ennemi, et si l'on peut sans inconvénient retarder un peu l'ouverture du tir, on peut faire arrêter les batteries un peu en arrière de la position, faire avancer les officiers et les chefs de pièces et leur donner rapidement quelques indications sur la position, l'emplacement des pièces, les différents buts, etc.

V. A QUEL MOMENT FAUT-IL OUVRIR LE FEU ?

Dans la défensive, le moment où il convient d'ouvrir son feu dépend de la manière dont l'ennemi s'avance et se déploie. Le premier coup

de canon dépend toujours d'un ordre spécial du commandant en chef, qui peut avoir donné cet ordre à l'avance pour certains cas déterminés. — C'est le commandant de l'artillerie qui fixe le moment où les autres batteries ouvriront leur feu.

Dans l'offensive, une batterie doit ouvrir son feu dès qu'elle est entrée en position. Elle n'a pas à s'inquiéter de l'entrée en ligne des autres batteries.

Par contre, une batterie qui n'entre en ligne que par sections, ne commencera le feu qu'au moment où toutes les sections seront entrées en position.

VI. CHOIX DES BUTS ET CHANGEMENT DE BUT.

C'est le commandant de l'artillerie qui fixe, d'après la marche du combat et ses diverses phases, les buts sur lesquels l'artillerie doit tirer et le moment où il convient de changer de but. Il doit tenir compte pour cela d'un certain nombre de règles très simples qui sont que l'on ne doit pas tirer sur des buts pour lesquels l'observation du tir et de ses effets est impossible; qu'il faut changer de but lorsque l'on a atteint le résultat que l'on se proposait; enfin, qu'il faut aussi changer de but lorsque les circonstances générales se sont modifiées de telle sorte que le résultat primitif que l'on se proposait ne peut plus être atteint.

Dans la défensive, c'est l'infanterie qui est le principal but de l'artillerie. Du commencement à la fin de l'action l'artillerie devra tirer sur l'infanterie, pour peu que celle-ci se montre en masses et en formations favorables au tir de l'artillerie. Mais au commencement du combat l'artillerie ne tire sur l'infanterie que dans le cas où celle-ci, formant l'avant-garde, et appuyée seulement d'une faible artillerie, veut attaquer et enlever rapidement une position avancée dont elle se servirait ensuite comme de point d'appui pour passer à l'attaque de la position principale. — Dans tous les autres cas, au contraire, l'artillerie prendra pour but l'artillerie ennemie, et s'efforcera de profiter pour lui nuire des moments où de nouvelles batteries entreront au feu, ainsi que de tous ses changements de position. Le défenseur connaît assez exactement le terrain qui s'étend en avant de son front; il doit donc aussi pouvoir assez facilement observer les points sur lesquels doit paraître l'artillerie de l'assaillant. Tout en se souvenant toujours du principe fondamental que, dans un combat d'artillerie, il ne faut faire entrer en ligne que la quantité strictement né-

cessaire d'artillerie, on peut être amené à faire entrer en ligne peu à peu tout ou partie de l'artillerie de la défense. Dans le cas où toute l'artillerie entre au feu, il sera avantageux qu'elle occupe plusieurs positions.

Si l'on ne connaît pas à l'avance la distance de certains points importants on emploiera l'une des sections d'artillerie à la trouver ; ces points sont : les emplacements que l'artillerie ennemie pourrait occuper en second lieu ; ceux par lesquels elle devra passer en changeant de position ; les ponts et autres défilés qui ne peuvent être traversés qu'en formations serrées ; tous les obstacles qui obligent l'ennemi à modifier ses formations ; les parties de plaine que l'infanterie devra traverser ; les débouchés de route, de bois, etc.

S'il y a lieu de changer de but pendant cette période du combat (durant laquelle on doit tirer sur l'artillerie ennemie) pour tirer sur de nouvelles batteries, sur des colonnes d'artillerie ou sur tout autre troupe d'artillerie, les commandants de régiments ou de batteries peuvent ordonner eux-mêmes ces changements de but. Mais, dès que l'infanterie de l'assaillant se montrera en masses compactes, le commandant de l'artillerie donnera l'ordre aux batteries les plus rapprochées de prendre pour but ces colonnes d'infanterie (si ce changement de but n'a pas encore été ordonné par l'officier qui commande le feu) ; enfin lorsque l'attaque de l'infanterie deviendra générale, le commandant de l'artillerie donnera l'ordre à toutes ses pièces de tirer sur l'infanterie et de prendre l'infanterie comme seul but de leur feu.

Toutes les batteries ne concentreront pas leur feu sur un même point. Chacune d'elles continuera à tirer sur les colonnes d'infanterie qui sont le plus à sa portée. Si l'infanterie est obligée de s'avancer en ordre ouvert, et cela déjà à grande distance, les batteries ne continueront à tirer sur elle que dans le cas où elles ne verraient plus d'infanterie en masse.

Par contre, dès que l'on voit sur quel point portera le principal effort de l'ennemi et que l'on a réuni toute son artillerie pour défendre ce point, les batteries concentreront tout leur feu sur l'infanterie qui avance à l'attaque, et elles tireront sur la première ligne de cette infanterie.

(A suivre.)